

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 731 portant cessation du droit aux prestations d'alimentation en campagne

n° 731

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
14 août 1940

Numéro JO  
n° 525 du 31/08/1940

Date du numéro  
31 août 1940

### VISAS

Le Général de division, chargé de mission et de l'expédition des affaires de la colonie, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'instruction ministérielle du 7 novembre 1929 sur l'alimentation dans les corps de troupe aux colonies .

**Vu** l'arrêté n° 549 du 18 juin 1940 ouvrant le droit aux prestations d'alimentation en campagne : Sur le rapport de l'intendant militaire directeur du Service de l'intendance des troupes et la proposition du général commandant supérieur des troupes,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'arrêté n° 519 du 18 juin 1940, qui avait ouvert aux troupes et ani maux du groupe de la Côte française des Somalis le droit aux prestations d'alimentation en campagne, est abrogé à compter du 1er août 1940.

#### Art. 2

— Le Général commandant supérieur des troupes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

**GERMAIN.**